

Le personnel sous contrat FASE, réuni en Assemblée Générale le 2 juin 2025,

**Constate :**

- La précarité des fonctions de moniteurs-trices, nettoyeurs-euses et des ludothécaires ;
- Une inéquité de traitement entre la classe salariale des secrétaires sociales et des comptables comparé à la classe salariale des secrétaires comptables affecté-es secrétariat général ;
- Que le Conseil de Fondation de la FASE a décidé de mandater le secrétariat général pour demander une revalorisation des fonctions dites « à responsabilité », soit de la classe 16 jusqu'à la fonction de secrétaire général ;
- Que le conseil de Fondation n'a pas pris en compte les courriers des syndicats qui s'indignaient de la priorité mise pour une revalorisation des fonctions ayant les revenus les plus élevés, au détriment des fonctions avec les salaires les plus bas ;
- L'absence de projet institutionnel (PI) FASE, qui a mené le collectif *En route vers Mars* à entamer des discussions autour d'un PI terrain.

**Demande :**

- Une ouverture de négociations avec la FASE et la FCLR pour le cahier des charges des nettoyeurs-euses (annexe) puis de l'envoyer à l'OPE pour demander une évaluation de leur classe salariale ;
- Que le cahier des charges de moniteurs-trices (annexe), ludothécaires, secrétaires sociales et comptables puisse être mis à jour afin de procéder à une (ré)évaluation de leur classe salariale ;
- Une amélioration des conditions de travail des monos et des nettoyeurs-euses, conformément aux votes de l'AG (annexe)
- Que les syndicats s'engagent dans la rédaction d'un projet institutionnel terrain avec la FCLR.

**Mandate :**

Les syndicats SIT et SSP pour porter ces revendications et mettre en œuvre les moyens nécessaire pour les atteindre.

**S'engage :**

A se mobiliser pour atteindre lesdites revendications.

## **Revendications portées par le GT monos**

- Cotisation à la LPP dès le 1er franc et l'employeur prend en charge la part employé-e du 1er franc de cotisation jusqu'au seuil minimum requis par la LPP.
- Demander la majoration des heures sup des monos avec compensation en argent et pas en temps.
- Demander la majoration des heures HHA avec compensation en argent et pas en temps. Attribuer les moyens supplémentaires nécessaires pour cette amélioration afin qu'elle ne se réduise pas par une déduction des heures pour les monos et de prestation pour les usagers-ères. Attention au plafond HHA qui sera trop vite dépassé pour les monos. Il faudra donc enlever le plafond pour les monos.
- Améliorer le droit à l'augmentation annuelle du traitement, soit les annuités, pour les monos.
- Révision du cahier des charges des monos pour les adapter à la situation actuelle et demander une réévaluation de la fonction une fois ce travail terminé.
- Etudier une amélioration possible de l'accès au perfectionnement professionnel et à la formation continue pour les monos.

## **Revendications pour les nettoyeurs et les nettoyeuses**

- Paiement d'un abonnement TPG annuel pour les nettoyeurs-euses.
- Pour les nettoyeurs-euses qui travaillent dans des lieux différents, le temps de déplacement entre les lieux est compté comme temps de travail. Le paiement de ce temps de travail est pris en charge par les lieux, au prorata du taux de travail.
- Droit à, tous les 5 ans, 170 heures de formations payées, selon le salaire horaire contractuel, pour les formations de type 3 selon l'annexe 10 de la CCT.
- Que les lieux encouragent les nettoyeurs-euses à suivre la formation SCAV (sur la gestion des frigos et l'hygiène en cuisine professionnelle), qui est comprise dans les types 2 de formation selon l'annexe 10 de la CCT.

Proposition de modification du cahier des charges (CC) des nettoyeurs-euses. La structure de ce CC a été partiellement modifiée en reprenant la structure d'autres CC afin d'avoir une structure aussi uniforme que possible dans la CCT.

CC ACTUEL	PROPOSITION (changements en surligné jaune)	COMMENTAIRES
But de la fonction	But <b>et mission</b>	Reprise du titre du CC technicien.ne
Nettoyer et entretenir les espaces affectés au centre.	<b>Dans un environnement en lien avec le public, dans un cadre d'animation socioculturelle :</b> Nettoyer et entretenir les espaces affectés au centre <b>avec le matériel adéquat et le moins toxique possible, mis à disposition par les centres.</b>	Reprise du titre du CC technicien.ne
Tâches	<b>TÂCHES, ACTIONS ET COMPÉTENCES</b>	Reprise du titre du CC technicien.ne
La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entretien des différents locaux et surfaces, sols, escaliers, le nettoyage des boiseries, carrelages, vitres et luminaires et leur entretien avec des produits adéquats ;</li> <li>• L'utilisation de divers instruments et machines (aspirateur, cireuse, auto-laveuse, etc.) ;</li> <li>• Le lavage des sanitaires, éviers et équipements de cuisine ;</li> </ul>	La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entretien des différents locaux et surfaces, sols, escaliers, le nettoyage des boiseries, carrelages, vitres et luminaires et leur entretien avec des produits adéquats ;</li> <li>• L'utilisation de divers instruments et machines (aspirateur, cireuse, auto-laveuse, etc.) ;</li> <li>• Le lavage des sanitaires, éviers et équipements de cuisine ;</li> <li>• <b>cas échéant, en collaboration avec le.la cuisinier.ère, assurer le tri des frigos.</b></li> <li>• <b>cas échéant et en collaboration avec le.la cuisinier.ère, assurer l'inventaire de la vaisselle</b></li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le remplacement des essuie-mains, savons, rouleaux de papier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le remplacement des essuie-mains, savons, rouleaux de papier ;</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'entretien (notamment lessive) du linge de maison</b></li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la manutention de meubles de bureau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La manutention de meubles de bureau <b>et autre mobilier collectif ;</b></li> <li>•</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le nettoyage des abords du centre, la sortie des poubelles ;</li> <li>• le signalement aux responsables du centre de toute détérioration ou dégradation constatée</li> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le nettoyage des abords du centre, la sortie des poubelles ;</li> <li>• le signalement aux responsables du centre de toute détérioration ou dégradation constatée ;</li> </ul>	

la capacité à travailler seule, la responsabilité de l'ouverture et de la fermeture des locaux conformément aux directives reçues.		Déplacé et reformuler sous « conditions particulières »
--	--	---

	RELATIONS DE TRAVAIL ET RESPONSABILITÉ	Titre du CC cuisinier·ère
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il-elle s'intègre à une équipe de travail.</li> <li>• Il-elle collabore activement avec tous les membres de l'équipe en fonction des différentes tâches.</li> <li>• Il-elle participe à des réunions de travail</li> <li>• Il-elle applique les consignes de sécurité en vigueur, y compris des consignes en lien avec une situation sanitaire particulière et les consignes communiquées par l'animateur·trice.</li> <li>• En cas de doute ou de difficultés, il-elle en réfère à l'équipe.</li> </ul>	
	En collaboration avec l'équipe, il-elle procède à l'état des lieux après un prêt ou une location de salles	
	Il-elle prend en charge la gestion et l'organisation des nettoyages approfondis, en tenant compte des périodes les plus propices pour les effectuer.	
	<b>CONDITIONS PARTICULIÈRES</b>	Reprise du titre du CC technicien.ne
l'horaire hebdomadaire et le planning des tâches sont établis avec la personne de référence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'horaire hebdomadaire et le planning des tâches sont établis avec la personne de référence</li> <li>• Pour répondre aux besoins et au programme d'activité du lieu, ainsi qu'aux imprévus, il-elle doit faire preuve de souplesse et d'adaptabilité tant dans les horaires de travail que dans l'exécution des tâches..</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il-elle doit connaître les politiques d'usage de produits chimiques, notamment en fonction des</li> </ul>	

	<p>politiques écologiques de l'association et/ou des communes, pour lesquels il-elle reçoit les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il-elle tient un inventaire des produits et matériels de nettoyage, et il-elle s'occupe de leur commande en collaboration avec l'équipe du lieu.</li> </ul>	
	<p>Il-elle reçoit des instructions ; il-elle est amené-e à prendre des initiatives et des responsabilités. Il-elle doit être en capacité de travailler seul-e ; cela implique la possibilité d'ouverture et de fermeture des locaux, en cas d'absence de l'équipe, conformément aux directives reçues.</p> <p>Travaillant dans un lieu ouvert aux habitant-es, il-elle peut être en contact avec du public et être amené-e à orienter et/ou renseigner le public, Dans ce cadre, il est attendu du/de la titulaire une attitude accueillante et respectueuse.</p>	
	<p>Ce cahier des charges peut être complété par un cahier des tâches, qui nécessite l'accord entre les différentes parties.</p>	